NOM : _____	NOM : _____
DEMANDEUR	**DEFENDEUR**
Nature du contrat [ ] verbal [ ] écrit du :	Nature du contrat [ ] verbal [ ] écrit du :
Durée [ ] indéterminée [ ] déterminée	Durée [ ] indéterminée [ ] déterminée
1er jour de travail	1er jour de travail
Date de fin de contrat	Date de fin de contrat
Rupture [ ] licenciement [ ] démission [ ] autre	Rupture [ ] licenciement [ ] démission [ ] autre
Fonctions exercées	Fonctions exercées
Salaire brut	Salaire brut
Effectif de l'entreprise	Effectif de l'entreprise
Convention collective	Convention collective
Code A.P.E. (NAF)	Code A.P.E. (NAF)

MODIFICATION DE DEMANDE(S) ou EXCEPTIONS DE PROCEDURE	DEMANDE RECONVENTIONNELLE ou EXCEPTIONS DE PROCEDURE

☐ suite au verso

Après avoir procédé à la tentative de conciliation:

Le bureau de conciliation constate la NON CONCILIATION des parties.

Le bureau de conciliation fixe le délai de communication des pièces et conclusions comme suit:

AVANT LE : _____ pour le demandeur AVANT LE : _____ pour le défendeur

☐ le bureau de conciliation fait application de l'article R1454-01 du code du travail (ex art. R.516-21)
☐ le bureau de conciliation fait application de l'article R1454-10 du code du travail (ex art. R.516-15)
☐ le bureau de conciliation fait application de l'article R1454-14 du code du travail (ex art. R.516-18)
☐ le bureau de conciliation fait application de l'article R1454-17 du code du travail (ex art. R.516-20)

DECLARATIONS DU DEMANDEUR	DECLARATIONS DU DEFENDEUR
	☐ suite au verso

RÉSULTAT :

☐ NON CONCILIATION ET RENVOI DEVANT

☐ LE BUREAU DE JUGEMENT du _____ à _____ h_____

☐ _____

☐ RENVOI pour mise en cause (mandataire et AGS) devant le bureau de jugement du _____ à ____ h___

☐ _____

_____

En foi de quoi le présent procès-verbal a été établi et signé.

LE DEMANDEUR LE DÉFENDEUR LE GREFFIER LE PRÉSIDENT